

## Fausse bonne idée

### ANALYSE



Carlo Thelen,  
Chambre de commerce

D'aucuns ont récemment insisté sur la nécessité de revaloriser le salaire social minimum (SSM), le principal argument utilisé étant que ce dernier (ou du moins sa version «non qualifiée») serait en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé en Europe à 60% du revenu médian. Cet argument me semble fallacieux.

Il est tout d'abord arithmétiquement contestable de comparer le SSM «non qualifié» au seuil de risque de pauvreté, qui est égal à 1.689 euros net par mois selon le Statec – un montant calculé en fonction de la composition des ménages et des transferts sociaux. Sous l'effet de ces transferts – il s'agit notamment de l'allocation de vie chère, le cas échéant de la subvention de loyer ou encore pour certains des allocations familiales –, les titulaires du SSM devraient pour la plupart disposer d'un revenu disponible excédant nettement le seuil de pauvreté. Par ailleurs, en prenant l'exemple d'un céli-

bataire, le seul salaire net – donc sans compter les transferts sociaux – issu d'un SSM non qualifié dépasse déjà le seuil de risque de pauvreté. De plus, l'OCDE a démontré en 2015 que pour un salarié luxembourgeois avec enfants, une hausse du SSM peut se traduire par une réduction du revenu disponible en raison de l'évolution induite de ses impôts et prestations sociales. Son emploi risque en outre d'être fragilisé en cas de hausse irréfléchie du SSM, source d'un déclin

de la rentabilité alors même que les sociétés non financières luxembourgeoises se caractérisent déjà actuellement par une faible rentabilité en comparaison internationale et par une productivité stagnante. Plus largement, il convient d'être extrêmement prudent avec le taux de risque de pauvreté. En effet, cet indicateur ne mesure en rien la pauvreté absolue, mais bien l'inégalité des revenus au sein d'une population. Ainsi, avec 16,5% de personnes en situation de

risque de pauvreté, le Luxembourg aurait plus de pauvres qu'un pays comme la Hongrie. Le seuil de pauvreté est de 1.689 euros par mois au Luxembourg, tandis qu'il se monte à 238 euros en Hongrie. Dans les faits, la réussite économique du Luxembourg, qui reflète notamment le dynamisme de nos entreprises, permet de limiter à 1,6% la proportion des résidents vivant en situation de privation matérielle grave (pauvreté absolue et non relative), soit le troisième plus faible taux de l'UE. Seules des politiques sociale et fiscale ciblant davantage les groupes à haut risque de pauvreté – comme les familles monoparentales, les chômeurs et les indépendants – permettront de vaincre la pauvreté. Sans compter des logements plus abordables. A l'opposé, une hausse du salaire social minimum ne ferait qu'affaiblir les entreprises les plus fragiles et les possibilités d'emploi pour les moins qualifiés.